

Lamballe, le 30 mars 2017

Monsieur Dominique COLAS
Président de l'ANCHL

A

Monsieur,

En date du 20 février dernier, notre association vous a interpellé sur la situation préoccupante des Centres Hospitaliers Locaux. Nous tenons à compléter notre information et porter à votre connaissance l'étude ci-jointe, relative aux hospitalisations des personnes âgées.

Les résultats de cette étude viennent corroborer la requête que porte l'ANCHL depuis plusieurs années : la mise en place d'une politique nationale en faveur des Centres Hospitaliers Locaux.

Cette étude démontre qu'aujourd'hui 56% des patients âgés admis aux urgences sont ensuite hospitalisés et que, dans une dizaine d'années, le passage aux urgences de personnes âgées devrait croître de 42%. Les CHU et les grands centres hospitaliers qui accueillent ces patients âgés, principalement en situation d'urgence, ne sont pas adaptés à cette prise en charge et ne pourront pas faire face à cet afflux de patients fragiles et vulnérables. Les Centres Hospitaliers Locaux, par contre, répondent déjà aux enjeux sanitaires de demain.

Ils proposent une offre globale de soins aux personnes âgées : accueil de jour, hébergement temporaire ou permanent, soins à domicile, hospitalisation à domicile, Unités de Soins de Longue Durée... qui permet :

⇒ d'éviter des hospitalisations et de favoriser le maintien à domicile :

- ils font le lien entre la ville et l'hôpital, permettant la concertation entre médecins hospitaliers, équipes de soins primaires et spécialistes de ville et contribuant ainsi à éviter des hospitalisations
- ils permettent la coordination de la prise en charge, fluidifiant le parcours de soins. Les équipes de soins à domicile peuvent repérer les fragilités et accompagner les personnes pour favoriser leur maintien à domicile

.../...

- le passage dans les services d'urgences des grands centres hospitaliers, souvent éloignés de leur domicile, serait évité, en développant des lits de soins non programmés,

⇒ d'adapter la prise en soins lors de l'hospitalisation :

- implantés dans les bassins de vie, les CHL permettent une hospitalisation au plus près du domicile, rendant cet événement moins difficile pour les patients âgés.
- l'entrée dans le service d'hospitalisation est facilitée, car préparée par les équipes d'un même établissement.
- les CHL disposent d'un savoir-faire gériatrique (84% des séjours concernent des personnes âgées de plus de 65 ans). Les plans de formation sont dédiés à ce type de prise en charge particulière : soins palliatifs, douleur, nutrition...

⇒ de réaliser le suivi post hospitalisation aigue : en accueillant des personnes âgées tout juste sorties d'hospitalisation lourde, les courts séjours pratiqués au sein des CHL sont mis à profit, dans une optique de prévention, pour préparer un programme des soins individualisé et coordonner les éventuelles interventions à venir.

⇒ de faciliter et favoriser les retours à domicile : hospitalisés à proximité de leur lieu de vie, les patients se rétablissent plus rapidement que dans un grand centre hospitalier, grâce à l'accompagnement de leurs proches et au suivi, rendus possibles, de leur médecin traitant qui peut intervenir dans le service de soins de l'établissement. Le retour à domicile est facilité par la collaboration étroite des services d'hospitalisation avec les équipes de soins à domicile, du même établissement.

⇒ en cas de retour à domicile impossible, la continuité du parcours de soins est assurée grâce aux lits d'hébergement temporaire ou permanent du CHL (95% d'entre eux sont dotés de lits d'EHPAD).

.../...

La prochaine équipe gouvernementale devra s'appuyer sur les potentialités des CHL afin de lutter efficacement et rapidement contre l'engorgement des urgences, les déserts médicaux et afin de faire face aux conséquences, liées au vieillissement de la population, sur l'organisation hospitalière.

L'ANCHL a établi un certain nombre de recommandations. Nous nous tenons à votre disposition afin de vous les présenter lors d'un prochain entretien.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Dominique COLAS
Président de l'ANCHL